DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

S I E D 70 Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 27 août 2024

PRESENTS: (12 membres)

Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Philippe COMBROUSSE, Denis DAGOT, Pascal GAVAZZI, André GAUTHIER, Frédéric GUIBOURG, Jean-Marc JAVAUX, André MARTHEY, Patrick NECTOUX, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Luc BRULÉ, Ludovic TABIS.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE:

Votants: 13; pour: 13; contre: 0; abstention ou nul: 0.

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°3

OBJET: Chaufferie de Champlitte - subvention CCRT FEDER

Monsieur le Président rappelle que la commune de Champlitte a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir l'EHPAD, la Mairie/logements, la Maison France Services/logements, le Pôle scolaire/logements et la salle des fêtes.

La production de chaleur sera réalisée par deux chaudières bois plaquettes d'une puissance de 330 kW chacune et une chaudière de secours en granulés de 250 kW. Le réseau de chaleur aura une longueur de 564 ml.

Il précise que, selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 656 253 € HT.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs pour la maitrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	27 500 €	ADEME MOe	19 250 €	70 %
		Autofinancement	8 250 €	30 %
Travaux Ingénierie	1 628 753 €	Fonds chaleur - ADEME	537 640 €	33 %
		FEDER	558 923 €	34 %
		Autofinancement	532 190 €	33 %
Total dépenses	1 656 253 €	Total	1 656 253 €	100 %

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté,
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT),
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- 4) CHARGE Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 5) AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 6) S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc XAVAUX